

Demande de réalisation d'une interruption volontaire de grossesse pour une femme mineure non émancipée

Je soussignée, (Matricule :), née le
.../.../..... déclare par la présente :

1. avoir consulté au moins trois jours avant que ne soit pratiquée l'interruption volontaire de grossesse un médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique ;
2. avoir obtenu une attestation de grossesse datée qui renseigne sur le siège et l'âge exact de la grossesse ;
3. avoir obtenu des informations médicales sur les différentes méthodes d'interruption volontaire de grossesse existantes ainsi que sur les risques médicaux et les effets secondaires potentiels de ces méthodes ;
4. avoir obtenu une liste des établissements agréés pour pratiquer une interruption volontaire de grossesse lorsque le médecin, pour une raison quelconque, n'est pas en mesure de pratiquer lui-même une telle intervention ;
5. avoir obtenu une documentation qui est mise à disposition par le ministre ayant la Santé dans ses attributions, informant sur les droits de la femme enceinte, les aides aux enfants et familles, et les différents choix qui s'offrent dans la situation où elle se trouve et leurs conséquences, ainsi qu'une liste des services d'assistance psychosociale ;
6. avoir été informé l'obligation de consulter un service d'assistance psychosociale ;
7. avoir consulté un service d'assistance psychosociale et y avoir obtenu des informations circonstanciées sur les droits, aides et avantages garantis par la loi aux familles ainsi qu'une assistance et des conseils sur les moyens auxquels la femme pourra avoir recours pour résoudre les problèmes psychologiques et sociaux éventuels posés par sa situation et des conseils concernant le choix de la personne de confiance majeure si la femme désire garder le secret ;
8. être déterminé à procéder à une interruption volontaire de grossesse ;
9. consentir à l'intervention prévue.

Fait àle .../.../.....

Signature

Contresignature

Je soussigné(e) (Matricule:.....), domiciliée à
..... agissant en qualité de :

- titulaire de l'autorité parentale ;
- représentant légal ;

déclare marquer mon consentement avec l'interruption volontaire de grossesse à
pratiquer sur la mineure non émancipée.

- personne de confiance désignée par la femme mineure non émancipée ;

déclare accompagner la mineure non émancipée tout au long de la procédure
d'interruption volontaire de grossesse.

Fait àle/..../.....

Signature

Précision : Cette demande de réalisation d'une interruption volontaire de grossesse pour
une femme mineure non émancipée est à verser dans le dossier médical.